

DIMANCHE 8 DÉCEMBRE - HALLE DU MOULIN NEUF À GUIPAVAS
VIDE-GRENIERS DE 9H A 17H (Entrée 1,5 € à partir de 12 ans)

Renseignements au 06 28 55 81 21 ou associationtarikarea@gmail.com

 www.facebook.com/associationtarikarea

Bulletin d'inscription (À renvoyer avant le 2 décembre 2019)

NOM : Prénom :

Adresse :

Tél :

Adresse mail :@.....

si vous souhaitez une confirmation de votre inscription

Pièce d'identité n° : délivrée le :
par :

N° RC pour les professionnels :

RESERVE Table (s) (1m20) X 4 euros = euros
chaise mise à disposition.

Les bulletins d'inscription accompagnés du règlement par chèque libellé à l'ordre de :
Association TARIKAREA, sont à renvoyer à :
Mme Mercier, 8 allée des camélias 29490 GUIPAVAS. (inscription ferme à réception du
chèque dans la limite des tables disponibles).

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement, l'accepte sans réserve et
déclare sur l'honneur ne pas avoir participé **à plus de 2 autres ventes de même
nature** dans l'année.

Signature :

obligatoire

Règlement du vide-greniers

1. Cette manifestation s'adresse aux déballeurs, collectionneurs, professionnels et particuliers.
2. Accueil des exposants dès 7h et jusqu'à 9h : passée cette heure, l'organisation se réserve le droit de la ré-attribution de l'emplacement de l'exposant absent, sans que celui-ci ne puisse prétendre à aucun remboursement ou dédommagement.
3. Le vide-greniers ouvrira ses portes au public à 9h00 et se terminera à 17h00.
4. La restauration et la vente de boissons sur le site sont réservées à l'Association TARIKARÉA.
5. Par respect pour le public et les autres exposants, le remballage ne pourra pas se faire avant 17h00.
6. Les transactions ne peuvent s'effectuer que dans les emplacements réservés et à l'intérieur de la salle.
7. Les organisateurs sont dégagés de toute responsabilité concernant les préjudices pouvant être subis par les exposants pour quelque cause que ce soit (casse, vol, dégradations ou tout autre incident).
8. La vente d'animaux vivants est strictement interdite.
9. **Toute annulation intervenant après le jeudi 5 décembre ne fera pas l'objet d'un remboursement.**
10. L'exposant s'engage à laisser son emplacement propre en quittant le soir.